



Prestataire de service et distributeur de matériel médical (intervenant) suivant arrêté du 23 12 2011

INTRA

INTER

Prérequis	Les personnels intervenants travaillant chez un prestataire de services et dispositif médical
Compétences visées	Intervenir auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap afin de lui délivrer son matériel médical et ses services attachés
Aptitudes	Identifier les règles qui régissent le métier de PSDM et adapter son comportement et sa relation à la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap



Durée et Horaires

3 jours ½
 Intra : possibilité de moduler 50% en présentiel et 50% en distanciel
 9h-12h30 / 13h30-17h

Programmation

Distanciel / Lyon

À venir 2nd semestre 2024



Encadrement

Professionnel.le expert.e dans la prestation de service et la distribution de matériel médical



Méthodes mobilisées

Formation en Présentiel et distanciel, observation, mise en œuvre, travaux de groupe, quiz, vidéos, jeux de rôle...



Modalités d'évaluation

Evaluation en début et fin de formation (Quiz)



Suivi de la formation

Feuille d'émargement signée par les stagiaires chaque demi-journée, Certificat de réalisation nominatif délivré à l'établissement en fin de formation

Objectifs

Identifier l'organisation du système de santé identifier le parcours du dispositif médical et les différents régimes et organisation des caisses d'assurance maladie
 Citer les règles professionnelles et les règles de bonnes pratiques et les conséquences sur son activité professionnelle

Identifier les différents acteurs intervenant auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap
 Définir le rôle du prestataire et ses missions
 Identifier les différents matériels et services
 Identifier les relations du prestataire avec les différents acteurs

Contenus

Le contexte réglementaire (3,5 heures)

- ▶ Le système de santé et la protection sociale
- ▶ L'organisation du système de santé au niveau national et régional et les principales agences
- ▶ Le parcours du dispositif médical
- ▶ Les différents régimes et organisation des caisses d'assurance maladie.
- ▶ La CMU, les mutuelles
- ▶ La réglementation :
 - Arrêté du 19 décembre 2006
 - Les règles professionnelles : secret professionnel, confidentialité, principes de dignité, éthique
 - Les règles de bonnes pratiques : la convention nationale de tiers payant

L'environnement professionnel (7 heures)

- ▶ Les différents acteurs et les différentes structures intervenant auprès du patient, leur rôle et responsabilité : professionnels de santé, établissements de santé, établissements et services sociaux et médico-sociaux, partenaires institutionnels
- ▶ Le rôle et les missions de l'intervenant et du garant
- ▶ Les différents matériels et services
- ▶ Les règles professionnelles, de bonnes pratiques et d'éthique
- ▶ Les relations avec les différents acteurs au sein du parcours de soins



Prestataire de service et distributeur de matériel médical (intervenant) suivant arrêté du 23 12 2011

Le secteur de la santé

Objectifs

identifier les règles de sécurité et d'hygiène vis-à-vis de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap dans le cadre de la prestation de services
Identifier les situations nécessitant une alerte ou un échange avec le prescripteur ou l'équipe pluridisciplinaire
Identifier les règles de signalement d'un évènement indésirable

Adapter son comportement et sa relation à la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap et à son entourage.

Contenus

Hygiène et sécurité (7 heures)

- ▶ Notion de matériovigilance ou de pharmacovigilance (selon le cas) : signalement d'effets indésirables, le circuit de signalement, les acteurs, les outils, traçabilité
- ▶ Les relations professionnelles entre le prestataire de service et distributeur de matériel et les différents acteurs et la responsabilité du PSDM
- ▶ Les risques liés à l'hygiène et la sécurité des matériels et dispositifs médicaux suivant les quatre catégories
- ▶ Les moyens de prévention

Anticiper l'intervention auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap (7 heures)

- ▶ Les attitudes et comportements adaptés
- ▶ Définition de la maladie et du handicap
- ▶ Les modalités d'intervention dans un lieu privé, notion d'espace personnel, d'intimité
- ▶ Notions de base sur la communication et la relation à autrui

INTRA

INTER

Coût de la formation

En Inter

740,00€ (non assujetti à TVA)

En Intra

Demandez votre devis

Votre contact

Service Formation
04 78 47 55 60
esford@esford.fr
Esford.org